



APRAGAZ

a.s.b.l.

Votre organisme de Contrôle



Chaussée de Vilvorde, 156 B-1120 Brussels
Phone 32/2/264 03 60 - Fax. 32/2/268 89 58
e-mail : info@apragaz.com - V.A.T. BE 407.199.070

BGS NV
Bleyveld 10
3320 HOEGAARDEN

N/Réf. :
V/Réf. : VDS/BG

Bruxelles, le 22 novembre 2023

CERTIFICAT D'AGREMENT EN 3-7 - EXTINCTEURS PORTATIFS POUR BATIMENTS

Par la présente, nous déclarons que les appareils dont caractéristiques ci-après, ont été agréés conformément aux prescriptions de la norme EN 3-7 suivant les rapports d'essais et avec le numéro d'agrément ci-dessous :

N° d'agrément	Marque	Type	Charge nominale	Foyers-Types	Rapport d'essais EN 3-7 n°
EN3-B22/2171	BGS	BIOSTAR M1 6 L	6 l eau pulvérisé + Bioversal	21 A - 183 B - 75 F	CNPP BIOVERSAL 6-EH.11.0508.1070 EN 11141 EN 11141-1
EN3-B22/2174	BGS	BIOSTAR M1 9 L	6 l eau pulvérisé + Bioversal	27 A - 233 B - 75 F	CNPP BIOVERSAL 6- EH.11.0509.1070 EN 11142 EN 11142-1

et que par conséquent la société susmentionnée est autorisée:

- 1) à apposer le numéro d'agrément susmentionné sur l'étiquette de l'extincteur sous réserve du résultat positif de nos contrôles, effectués périodiquement dans le cadre des prescriptions du § 10 de l'EN 3-10 ;
- 2) à apposer l'étiquette BENOR conformément aux prescriptions en vigueur pour l'octroi de la marque dans le secteur des Extincteurs Portatifs, sous réserve du résultat positif du contrôle des lots qui y est associé.

Head of Fire extinguisher Department

Christophe Vanderschriek